



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.103

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
SUR LA COMMUTATION
ET LA SIGNALISATION TÉLÉPHONIQUES
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES
NORMALISÉS DE L'UIT-T**

NUMÉROTATION UTILISÉE

Recommandation UIT-T Q.103

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.103 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

1.3 NUMÉROTATION UTILISÉE

1.3.1 *Préfixe international*

Le préfixe international (voir la définition 1 de la Recommandation Q.10), qui donne aux abonnés accès au réseau international automatique, est utilisé uniquement dans l'exploitation automatique et n'est pas utilisé dans l'exploitation semi-automatique.

Le préfixe international n'est pas compris dans les éléments de numérotation émis à partir du centre international de départ.

1.3.2 *Indicatif de pays¹⁾*

On trouvera au § 8.2 de la Recommandation Q.11 des indications relatives aux indicatifs de pays. Dans le centre international de départ, l'indicatif de pays est nécessaire:

- a) en exploitation automatique, afin de donner accès aux circuits de départ;
- b) en exploitation semi-automatique, lorsqu'on veut, dans le centre international de départ, donner aux opératrices de départ un accès au circuit par l'intermédiaire d'organes de sélection.

L'indicatif de pays est émis sur le circuit international ou sur la voie de signalisation:

- dans le cas des appels de transit;
- dans le cas des appels terminaux ou de transit à destination d'un système avec assignation en fonction de la demande.

¹⁾ L'indicatif de pays peut ne pas être utilisé dans certaines communications à l'intérieur d'une même région du globe.